



## Médiateur européen

**Emily O'Reilly**  
Médiatrice européenne

Monsieur Frédéric Le Manach

fredericlemanach@bloomassociation.org

Strasbourg, 14/07/2020

Référence de la plainte: 989/2020/JF

**Objet:** Traitement par la Commission européenne de deux plaintes de BLOOM Association pour infraction contre les Pays-Bas

Monsieur,

Le 5 juin 2020, vous avez introduit une plainte, auprès de la Médiatrice européenne à l'encontre de la Commission européenne, pour le compte de BLOOM Association. J'ai décidé d'ouvrir une enquête sur cette plainte afin d'examiner le traitement par la Commission de vos deux plaintes pour infraction.

J'ai bien noté que vous souteniez que la Commission :

- (i) ne vous a pas informé de l'état de votre plainte pour infraction dans le délai indicatif de 20 semaines (CHAP (2019) 02717), et
- (ii) n'a pas engagé de procédure d'infraction contre les Pays-Bas, pour avoir accordé des dérogations à l'utilisation du courant électrique pulsé par les navires de pêche équipés de chaluts à perche (CHAP (2017) 03012).

En ce qui concerne le premier aspect de la plainte, je note que, bien que la Commission n'ait pas respecté sa période indicative de 20 semaines, celle-ci a fourni une mise à jour sur l'état de la plainte lorsque vous l'avez contactée le 19 mars 2020. La Commission a, en outre, expliqué les raisons pour lesquelles la procédure prenait plus de temps que les 20 semaines initialement prévues. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu de procéder à des enquêtes complémentaires sur cet aspect de votre plainte.

En ce qui concerne le deuxième aspect de la plainte, vous vous inquiétez du fait que plus d'un an et quatre mois se soient écoulés depuis que la Commission vous a informé qu'elle allait proposer l'ouverture d'une procédure d'infraction contre les Pays-Bas. Cependant, la Commission ne vous a pas encore informé de sa décision finale à ce sujet.



J'ai conclu qu'il serait utile de recevoir une réponse écrite de la Commission à cette plainte. Je lui ai donc demandé une explication concernant les mesures prises après sa lettre du 1er février 2019, à savoir si la Commission a pris la décision d'ouvrir une procédure d'infraction dans cette affaire (CHAP (2017) 03012) et si non, pourquoi. J'ai également invité la Commission à fournir une mise à jour sur l'état d'avancement de votre plainte pour infraction du 18 septembre 2019 (CHAP (2019) 02717).

J'ai invité la Commission à me répondre avant le 15 Octobre 2020. Je reprendrai contact avec vous dès que nous aurons reçu une réponse de la Commission.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le gestionnaire du dossier, M. Juliano Franco ([juliano.franco@ombudsman.europa.eu](mailto:juliano.franco@ombudsman.europa.eu), +32 2 284 3858).

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Emily O'Reilly  
Médiatrice européenne